

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1068

11 avril 2016

### SOMMAIRE

Alfa Immobilier S.à r.l. ....	51220	ConvaTec Healthcare C S. à r.l. ....	51227
Alpa S.A. ....	51226	Curzon Capital Partners III S.à r.l. ....	51218
ALPHA FINANCIAL MARKETS CON- SULTING (Luxembourg) S.A. ....	51226	Dakar Financial Group S.A. ....	51225
Alpha Trains Development No.4 S.à.r.l. ....	51221	Eli Industries Holding S.A. ....	51218
Alpha Trains EMIL S.à r.l. ....	51221	Empebe S.A. - SPF ....	51228
Alpha Trains Finance S.A. ....	51222	Episo 3 Tree Development Properties S.à r.l. .....	51218
AMP Capital Wagram 92 Property (France n 2) S. à r.l. ....	51222	Exeter/GIC Moerdijk 1 (Netherlands) S.à r.l. .....	51218
ANM Constructions S.A. ....	51227	Friedrich Ebert 2 S.à r.l. ....	51260
Aquilux S.à r.l. ....	51223	Gatalle ....	51228
Arcangel S.A. ....	51227	Global Structured Finance ....	51219
Ariane Investments Management S.à r.l. ...	51222	Gramma Acquico S.à r.l. ....	51219
Asteri Holding S.A. ....	51223	H2P4 S.à r.l. ....	51252
Athena Asset 7 S.à r.l. ....	51226	Halma Overseas S.à r.l. ....	51239
AZ Trading SA ....	51223	Harinvest S.à r.l. ....	51236
Baticasa Lux S.à.r.l. ....	51225	HLF (Luxembourg) Financial ....	51241
BDK Financial Group S.A. ....	51225	Horizont Immobilien S.A. ....	51248
B.I.B.C. S.A. ....	51219	Indosuez Funds ....	51219
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Croydon S.à r.l. ....	51220	IVH Lux Holdings 2 S.à r.l. ....	51255
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l. ....	51220	JS PATENT S.à r.l. ....	51258
B - Tel Trading S.A. ....	51224	Les Pins S.A. ....	51224
Casden S.A. ....	51218	Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l. .....	51228
Cliffs International Luxembourg S.à r.l. ....	51225	RSi Consulting S.A. ....	51264
Cofilux Investments 2 S.A. ....	51221	Voolverine ....	51263

**Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016055851/14.

(160015866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Episo 3 Tree Development Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 189.004.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055857/10.

(160015737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Curzon Capital Partners III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.909.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056557/10.

(160016673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Casden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.594.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056563/10.

(160017301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Exeter/GIC Moerdijk 1 (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.758.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056625/10.

(160017297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Global Structured Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 192.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016056683/10.  
(160016544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Grama Acquico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 202.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*  
Référence de publication: 2016056685/14.  
(160016908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Indosuez Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 166.912.

Les statuts coordonnés au 18/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 2016.  
Me Cosita Delvaux  
*Notaire*  
Référence de publication: 2016056738/12.  
(160017264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**B.I.B.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 26A, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 147.266.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 5 octobre 2015*

L'an deux mille quinze, le cinq octobre, l'actionnaire unique de la société B.I.B.C. S.A., a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Monsieur Bruno CRAVATTE, né le 01/03/1960 à Arlon (Belgique), et demeurant à L-8372 Hobscheid, 26A, Grand-Rue, comme administrateur unique de la société.

Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Madame Hélène GENTGES, née le 21/05/1960 à Malmedy (Belgique), et demeurant à L-8372 Hobscheid, 26A, Grand-Rue, comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016059400/18.

(160019977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Croydon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 186.438.

—  
EXTRAIT

Suite à la fusion de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. et Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., la société de droit luxembourgeois Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., établie et ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B109680 est devenue l'associé unique de la Société avec effet au 29 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059416/16.

(160020471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.673.

—  
EXTRAIT

Suite à la fusion de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. et Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., la société de droit luxembourgeois Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., établie et ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B109680 est devenue l'associé unique de la Société avec effet au 29 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059417/16.

(160020504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Alfa Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 11, rue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.556.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Alfa Immobilier S.à r.l.", avec siège social à L-4601 Differdange, 11, rue de la Liberté, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 166 556, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 janvier 2016, numéro 2016/0032 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2016, relation: CAP/2016/1638, que

l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- révoquer:

Monsieur José Manuel MACHADO ALFAIATE comme gérant unique de la société;

- nommer:

Monsieur José Manuel MACHADO ALFAIATE comme gérant technique de la société, pour une durée indéterminée;

Monsieur Vitor Miguel DA COSTA FARIA, gérant de société, né à Mende (France), le 6 avril 1980, demeurant à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy, comme gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée.

Bascharage, le 27 janvier 2016.

Pour extrait conforme

*Le notaire 1*

Référence de publication: 2016059320/22.

(160020619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Alpha Trains Development No.4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 194.539.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 25 janvier 2016*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Jan Vanhoutte de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Barbara Neuerburg dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions de gérant A de la Société à compter du 26 janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose à compter du 26 janvier 2016 de la manière suivante:

- Barbara Neuerburg, gérant A; et
- Shaun Mills, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Trains Development No. 4 S.à.r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059326/20.

(160020138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Alpha Trains EMIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 173.223.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 25 janvier 2016*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Jan Vanhoutte de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Barbara Neuerburg dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions de gérant de classe A de la Société à compter du 26 janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose à compter du 26 janvier 2016 de la manière suivante:

- Barbara Neuerburg, gérant de classe A; et
- Shaun Mills, gérant de classe B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Trains EMIL S.à.r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059327/20.

(160020141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Cofilux Investments 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.017.

—  
EXTRAIT

L'assemblée, réunie en date du 7 janvier 2016 à 11:00, heures prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B79327, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme, en son remplacement, Monsieur Marko Majkic, domicilié au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016059512/14.

(160020190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Alpha Trains Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.  
R.C.S. Luxembourg B 194.034.

—  
*Extrait des décisions de l'actionnaire unique de la Société adoptées le 25 janvier 2016*

L'actionnaire unique de la Société a accepté la démission de Jan Vanhoutte de ses fonctions d'administrateur de classe A de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

L'actionnaire unique de la Société a accepté la démission de Barbara Neuerburg de ses fonctions d'administrateur de classe C de la Société avec effet au 26 janvier 2016 et l'a renommée en tant qu'administrateur de classe A à compter du 26 janvier 2016 pour une durée de 6 ans.

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Zuzanna Zielisnka - Rousseau dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de classe C de la Société à compter du 26 janvier 2016 pour une durée de 6 ans.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose à compter du 26 janvier 2016 de la manière suivante:

- Barbara Neuerburg, administrateur de classe A;
- Shaun M. Mills, administrateur de classe B; et
- Zuzanna Zielisnka - Rousseau, administrateur de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Trains Finance SA

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059328/23.

(160020142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Ariane Investments Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 175.876.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 28 janvier 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2016;

- Monsieur Fabio Ceccarelli, gérant de classe B de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) depuis le 1<sup>er</sup> Février 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059343/16.

(160020612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**AMP Capital Wagram 92 Property (France n 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 159.248.

—  
EXTRAIT

En date du 28 janvier 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059373/15.

(160020250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Aquilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-6783 Grevenmacher, 10, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 184.392.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 janvier 2016*

L'an deux mille seize, le 22 janvier, à 10 heures,

s'est réuni

l'associé unique de la société AQUILUX SARL, ayant son siège social à Grevenmacher, constituée suivant acte reçu par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en date du 10 août 2007,

après avoir constaté que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points figurant à l'ordre du jour,

a pris les décisions suivantes:

1. d'accepter la démission de Monsieur Pascal POLGE de son poste de gérant.
2. de nommer Madame Charlotte TOMASZEWSKI née le 21.08.1985 à Clermont (France) demeurant professionnellement au 10, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher au poste de gérant unique.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

NAVIFLUX S.A.

Référence de publication: 2016059380/20.

(160020029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Asteri Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 138.191.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2016 que:

Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie), demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, a été nommée, en remplacement de Madame Eleonora MEZZETTI.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059394/14.

(160020658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**AZ Trading SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 84.356.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AZ TRADING S.A., en liquidation volontaire, tenue au siège social en date du 23 décembre 2015, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. la liquidation de la société a été clôturée
2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Jean-Marie ARENS

*Liquidateur*

Référence de publication: 2016059398/20.

(160020608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 97.680.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 1. Juni 2015*

**Punkt 4**

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Wiederwahl des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes:

- Frau Gabriele Becker, Kauffrau, wohnhaft in D-54441 Mannebach, 7, Kümmerner Weg, Verwaltungsratsmitglied sowie die Abwahl von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herr Daniel Becker, Kaufmann, wohnhaft in D-54453 Nittel, 1a, Hermesdür, Verwaltungsratsmitglied

- Frau Christine Becker, Kauffrau, wohnhaft in D-54453 Nittel, 3, Im Blümchen, Verwaltungsratsmitglied

und die Neuwahl von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern:

- Frau Katharina Becker, Kauffrau, wohnhaft in D-54441 Mannebach, 7, Kümmerner Weg, Verwaltungsratsmitglied

- Frau Janina Becker, Kauffrau, wohnhaft in D-54441 Mannebach, 7, Kümmerner Weg, Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate werden auf 6 Jahre festgesetzt. Sie enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2021.

**Punkt 5**

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Wiederwahl von Herr Daniel Becker, Kaufmann, wohnhaft in D-54453 Nittel, 1a, Hermesdür, zum delegierten des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen rechtskräftig zu verpflichten.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2021.

**Punkt 6**

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2021.

Da keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, wird gegenwärtiges Protokoll verlesen und vom Vorsitzenden, dem Stimmenzähler und dem Schriftführer unterfertigt.

Für gleichlautenden Auszug

*Die Vorsitzende der Generalversammlung*

Référence de publication: 2016059399/31.

(160020004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Les Pins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.493.

**CLOSURE OF LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte des résolutions adoptées par une assemblée générale tenue en date du 18 décembre 2015 à Luxembourg que:

(I) l'assemblée générale a décidé de clôturer les opérations de la liquidation avec effet à la date du même jour; et

(II) l'assemblée a décidé que les documents seront conservés pendant le délai légal de cinq ans au siège de la Société, à savoir à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

*Pour LES PINS S.A.*

Claude Geiben / Laurent BACKES

*Liquidateur / Liquidateur*

Référence de publication: 2016061681/18.

(160023298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---



**Cliffs International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 61.075.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2016.

Référence de publication: 2016074594/10.

(160039378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Baticasa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8218 Mamer, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 161.313.

*Première résolution:*

- En vertu de l'acte de cession de parts du 26/01/2016,

Mme Lorraine DEMMER, née le 26/10/1983 à Thionville, demeurant 9 Grand Rue F-57940 Volstroff a transféré 100 parts sociales détenues dans la société à Mme Sandrine GILABER, née le 19/10/1970 à Thionville, demeurant au 6 Grand Rue F-57310 Bertrange.

L'associée de la société est à présent:

Mme Sandrine GILABER ..... 100 Parts Sociales

*Deuxième résolution:*

La révocation de Madame Lorraine DEMMER, née le 26/10/1983 à Thionville (France), demeurant à 9 Grand Rue F-57940 Volstroff, comme gérant administratif à durée indéterminée avec pouvoir de signature individuelle.

*Troisième résolution:*

La nomination de Madame Sandrine GILABER, née le 19/10/1970 à Thionville (France), demeurant au 6 Grand Rue F-57310 Bertrange, comme gérant administratif à durée indéterminée avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016062005/22.

(160023544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**BDK Financial Group S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Dakar Financial Group S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 187.018.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 4 février 2016:

- Monsieur Alfredo Saenz Abad, Directeur, né le 21 Novembre 1942 à Getxo (Espagne) Espagne, avec adresse à Camino Ancho n° 54, (La Moraleja), 28109 Alcobendas, Madrid, Espagne, à la fonction d'Administrateur "B" de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016062006/15.

(160023839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Athena Asset 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.134.

Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 28 janvier 2016, que 1.100.000 parts sociales ont été transférées comme suit:

- de GSG Athena S.à r.l. à Titanium Luxco 2 S. à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B202592;

- de Titanium Luxco 2 S. à r.l. à Titanium Holdings S.à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B202733;

- de Titanium Holdings S.à r.l. à Titanium Athena S.à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B202879.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061945/17.

(160023777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**Alpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.547.

Il ressort des décisions de l'assemblée générale tenue le 12 janvier 2016, que:

1- Madame Isabelle CLAUDE a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 4 janvier 2016.

2- Monsieur Bruno ABBATE a été révoqué de son mandat d'administrateur de catégorie B

3- En remplacement des administrateurs de catégorie B sortants sont nommés:

- Madame Françoise GOOSSE, née le 3/10/1967 à Bastogne (B) demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg

- Monsieur Alhard von KETELHODT, né le 27/05/1961 à Bochum (D) et demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg

Leur mandat s'achèvera lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle prévue en 2019.

4- la société GRANT THORNTON LUX AUDIT a été révoquée de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 30.12.2015.

5- En remplacement du commissaire aux comptes révoqué est nommée Madame Corinne LELOGEAY, née le 3/10/1968 à Yens (Suisse) demeurant professionnellement au 4, avenue Viollier à CH-1260 Nyon.

Son mandat s'achèvera lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle prévue en 2019.

Référence de publication: 2016061954/22.

(160023317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1523 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 137.955.

EXTRAIT

La société a été informée du changement d'adresse de deux administrateurs, Monsieur Fraser EUAN, qui demeure professionnellement au 60 Gresham Street, London, EC2V 7BB, United Kingdom et ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING GROUP LIMITED, qui a également son siège au 60 Gresham Street, London, EC2V 7BB, United Kingdom, de même que son représentant permanent Monsieur Fraser EUAN (dont les nom et prénom ont été inversés lors du précédent dépôt, et fera l'objet d'une correction).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061956/14.

(160023715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**ConvaTec Healthcare C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.177.883,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 138.872.

*Extrait de la décision de l'associé unique de ConvaTec Healthcare C S.à r.l. prise au Luxembourg, le 28 Janvier 2016.*

1. L'associé unique accepte la démission du Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet au 29 Janvier 2016.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Kenneth John Flanagan, né le 9 août 1983 à Galway, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 29 Janvier 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ConvaTec Healthcare C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016062053/18.

(160023840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**ANM Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiqwampach, 19, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 201.076.

*Extrait du procès-verbal à l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2015*

1° Nomination de l'administrateur

La nomination en tant qu'administrateur dans la société ANM CONSTRUCTION S.A. de Monsieur JUSUFOVIC Muhamed domicilié 7, Grand-Rue à L - 9530 WILTZ prendra effet au 04 janvier 2016 et se terminera à l'AGO de 2021. La décision a été prise à l'unanimité des voix.

Im Falle des Bestehens eines Verwaltungsrates, wird die Gesellschaft nach außen und Dritten gegenüber und in jedem Falle rechtmäßig vertreten und verpflichtet (i) durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft, (ii) durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates falls nur einer ernannt wurde oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Delegierten im Falle wo mehrere Delegierten ernannt wurden oder (iii) durch die gemeinsamen Unterschriften aller Personen oder die alleinige Unterschrift der Person, denen/der eine Zeichnungsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist, und soweit die ihr/ihnen übertragenen Befugnisse reichen. Sollte lediglich ein Alleinverwalter existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Alleinverwalters rechtlich wirksam gebunden. Ist der Alleinverwalter eine juristische Person, so soll deren Unterschrift im Einklang mit ihren Gesellschaftsdokumenten und existierenden Autorisation abgegeben werden. Diese juristische Person, welche Alleinverwalter ist, kann den Permanenten Vertreter autorisieren, im Namen der Gesellschaft zu zeichnen.

Référence de publication: 2016061965/22.

(160023484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Arcangel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 87, Grand-Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 200.017.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27/1/2016*

La fonction de Monsieur AMBROSIEN Marc au sein du conseil d'administration change comme suit:

Administrateur au lieu d'administrateur unique

*Les administrateurs:*

Monsieur AMBROISIEN Marc

Madame AMROISIEN Catherine

Madame LETHUILLIER Elise

représentent la société par leur signature individuelle.

Référence de publication: 2016061967/15.

(160023871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.434.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de modifier le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que Délégué la gestion journalière de la Société avec effet au 28 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée, comme suit;

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061761/17.

(160023108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Empebe S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 47.436.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

En outre, depuis le 26 octobre 2015, la Société RSM FHG & Associés a changé sa dénomination sociale de RSM FHG & Associés en RSM Tax & Accounting Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2016

*Pour EMPEBE S.A.-SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2016058654/17.

(160018382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Gatalle, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 203.398.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fourth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs Isabelle LOCKMAN, employee, born on 1<sup>st</sup> March 1976 at B-6600 Bastogne (Belgium) residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy,

2) Mrs Elsa BOURGOIS, employee, born on 29 July 1977 at Poissy, France, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

Hereby represented by Mrs Isabelle LOCKMAN, prenamed below, by virtue of a proxy given under private seal dated of 22 December 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be formalized with it to the registration.

I. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of GATALLE LIMITED, a company existing and governed under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at C/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI), Limited, 5<sup>th</sup> Floor, Ritter House, Wickhams Cay II, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a company incorporated in October 20<sup>th</sup>, 2015 in Tortola, British Virgin Islands, under the BVI Business Companies Act 2004 under number 1893331.

II. That the appearing parties bear witness that the following documents have been submitted to them:

- A copy of the Articles of Association of the Company existing under the laws of Tortola.
- A certified copy of the shareholders' register.
- A copy of the resolutions passed by the directors of the Company on December 14<sup>th</sup>, 2015,
- A legal opinion issued by the law firm FAKARA KERINS, dated as of December 16<sup>th</sup>, 2015,
- A copy of the balance sheet of the Company as at December 17<sup>th</sup>, 2015.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Acknowledgment of (i) the written resolutions of the board of directors of the Company dated December 14<sup>th</sup>, 2015 deciding the transfer of the registered office of the Company from Tortola (British Virgin Islands) to the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in Tortola to transfer the registered office and of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg have been taken and decision to establish the registered office at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

2. Decision that the Company will exist in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company.

3. Decision to approve the balance sheet dated December 17<sup>th</sup>, 2015 of the Company to be used as the opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

4. Decision to change the Company's name from "GATALLE Limited" to "GATALLE ", a private limited liability company".

5. Decision to set the share capital of the Company at an amount of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100,000.-) consisting in ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each held as follows:

- Mrs. Isabelle LOCKMAN, prenamed, fifty thousand (50,000) shares,
- Mrs Elsa BOURGOIS, prenamed, fifty thousand (50,000) shares.

6. Take notice of the resignation of the current managers and the appointment of two (2) new managers as follows:

- Mrs Isabelle LOCKMAN, accountant, born on 1<sup>st</sup> March 1976 at B-6600 Bastogne (Belgium) residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy;

- Mrs Elsa BOURGOIS, legal counsel, born on 29 July 1977 at Poissy, France, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy; and

Their mandates will end at the Ordinary General Meeting foreseen in 2019.

7. Decision to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in Tortola and Luxembourg.

8. Decision of the beginning of the company's year.

9. Restatement of the Articles of Association of the Company to comply with Luxembourg law.

10. Miscellaneous.

Resolutions taken by the shareholders:

*First resolution:*

The general meeting acknowledges (i) the written resolutions of the Sole Director of the Company dated December 14<sup>th</sup>, 2015 deciding to transfer the registered office of the Company from Tortola, British Virgin Islands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in Tortola to transfer the registered of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg have been taken.

Further to the transfer the shareholders decide to establish the registered office of the Company at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution:*

The general meeting decides that the Company will exist in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company ("S.à r.l.").

*Third resolution:*

The general meeting approves the balance sheet of the Company dated on December 17<sup>th</sup>, 2015 as opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution:*

The general meeting decides to change the name of the company from "GATALLE Limited" to "GATALLE ".

*Fifth resolution:*

The general meeting decides to set the share capital of the Company at the amount of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100,000.-) consisting in one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, is held as follows:

- Mrs. Isabelle LOCKMAN, prenamed, fifty thousand shares . . . . .	50,000
- Mrs Elsa BOURGOIS, prenamed, fifty thousand shares . . . . .	50,000
Total: ONE HUNDRED THOUSAND SHARES . . . . .	100,000

The general meeting recognizes that the issued shares correspond at least to the net asset of the Company.

*Sixth resolution:*

The general meeting notes that the directors of the Company whilst it was incorporated in Tortola have resigned with effect from the transfer of the Company to and its incorporation in the Grand-Duchy of Luxembourg and decides to appoint two (2) new managers as follows:

- Mrs. Mrs Isabelle LOCKMAN, employee, born on 1<sup>st</sup> March 1976 at B-6600 Bastogne (Belgium) residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

- Mrs Elsa BOURGOIS, legal counsel, born on 29 July 1977 at Poissy, France, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy; and

Their mandates will end at the Ordinary General Meeting foreseen in 2019.

*Seventh resolution:*

The general meeting decides to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in Tortola and Luxembourg.

*Eighth resolution:*

The general meeting decides to fix the beginning of the Company's year on the first of January (1<sup>st</sup>) and the ending on the last day of December (31<sup>st</sup>) of each year.

*Ninth resolution:*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to restate the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a continuation of the company previously incorporated under the laws of Tortola by the current owners of the shares referred to hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company which shall be governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended and by the Articles of Association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The company shall have as its business purpose the provision of economic advice consisting in the provision of services and advice on micro-and macroeconomic matters as well as in business administration management and in all closely related or complementary services.

The company shall also have as its business purpose the provision to companies and to individuals of accounting and relocation related or complementary services.

The company may also provide to any of its subsidiaries, affiliated companies or parent companies, legal services and/or arrange for such services to be provided to any of its clients.

The company may also provide investment and corporate finance advice to Luxembourg or foreign companies subject to receiving all necessary authorizations as required by law, and/or arrange for the provision of such services and/or advice to any of its clients.

The company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company also has as its object all activities relating to the acquisition, management, exploitation and sale of property both moveable and immovable, both tangible and intangible.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. The company may pledge, assign, encumber or charge any of its assets or create any other security interest in all or in part of its assets.

It can also invest in real estate and moveable property funds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “GATALLE”

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Art. 6.** The Company's share capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100,000.-) consisting in one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the jointly signature of any two (2) members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partners meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the last day (31<sup>st</sup>) of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand six hundred euros (EUR 2,600.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Isabelle LOCKMAN, employée, née le 1<sup>er</sup> mars 1976 à B-6600 Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

2) Madame Elsa BOURGOIS, employée, née le 29 juillet 1977 à Poissy, France, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy,

Ici représentée par Mrs Isabelle LOCKMAN, ci-dessous prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement, avec elles

I. Les comparantes déclarent qu'elles sont les seules associées de GATALLE LIMITED, une société existante et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à C/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI), Limited, 5<sup>th</sup>, Floor, Ritter House, Wickhams Cay II, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée le 5 octobre 2015 à Tortola (Iles Vierges Britanniques), immatriculée auprès du «BVI Business Companies Act 2004» sous le numéro 1893331.

II. Que les associés attestent que les documents suivants leur ont été soumis:

- Une copie des statuts de la Société régie par les lois de Tortola.
- Une copie certifiée conforme du registre des actionnaires.
- Une copie des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 14 décembre 2015.
- Un avis juridique émis par l'étude d'avocats FAKARA KERINS, en date du 16 décembre 2015.
- Une copie du bilan de la Société en date du 17 décembre 2015.

III. Les comparantes, représentées comme mentionnées ci-dessus, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Ratification des (i) résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 14 décembre 2015 décidant de transférer le siège statutaire de la Société de Tortola vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les mesures nécessaires ont été prises à Tortola pour procéder au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et décision de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

2. Décision selon laquelle la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

3. Approbation du bilan daté du 17 décembre 2015 de la Société devant être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

4. Changement de la dénomination sociale de la Société de «GATALLE Limited» en «GATALLE».

5. Décision de fixer le montant du capital social à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) divisé en CENT MILLE (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune détenue comme suit:

- Madame Isabelle LOCKMAN, précitée, cinquante mille parts sociales (50.000)
- Madame Elsa BOURGOIS, précitée cinquante mille parts sociales (50.000)

6. Révocation des gérants actuels et nomination de deux (2) nouveaux gérants comme suit



- Madame Isabelle LOCKMAN, comptable née le 1<sup>er</sup> mars 1976 à B-6600 Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy;

- Madame Elsa BOURGOIS, juriste, née le 29 juillet 1977 à Poissy, France demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

7. Décision de donner pouvoir au conseil de gérance, avec tous pouvoirs de substitution, de procéder à tous actes et formalités à Tortola ainsi qu'au Luxembourg, requises à la suite du transfert du siège social.

8. Détermination du premier exercice social sous la loi luxembourgeoise.

9. Refonte des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise.

10. Divers.

Résolutions prises par les associées:

*Première résolution:*

L'assemblée générale prend connaissance (i) des résolutions du gérant unique de la Société en date du 14 décembre 2015 décidant de transférer le siège statutaire de la Société de Tortola vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) de ce que toutes les mesures nécessaires ont été prises à Tortola pour procéder au transfert du siège statutaire de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. En outre, l'assemblée générale décide d'établir le siège social à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée «S.à.r.l.».

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan de la Société daté du 17 décembre 2015 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «GATALLE LIMITED» en «GATALLE».

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de fixer le capital social de la Société à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur de UN EURO (EUR 1,-) chacune, est détenues comme suit:

- Madame Isabelle LOCKMAN précitée, cinquante mille parts sociales . . . . .	50.000
- Madame Elsa BOURGOIS, précitée, cinquante mille parts sociales . . . . .	50.000
Total: CENT MILLE PARTS SOCIALES . . . . .	100.000

L'assemblée générale reconnaît que les nouvelles parts sociales émises correspondent au moins à la valeur de l'actif net de la Société.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale ratifie la démission des gérants actuels de la société encore immatriculée à Tortola avec effet immédiat, à la date du transfert de la Société et décide de nommer deux (2) nouveaux gérants comme suit:

- Madame Isabelle LOCKMAN, comptable, née le 1<sup>er</sup> mars 1976 à B-6600 Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy;

- Madame Elsa BOURGOIS, juriste, née le 29 juillet 1977 à Poissy, France, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy; et

Leur mandat prendra à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

*Septième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner au conseil de gérance de la Société tous pouvoirs, avec plein pouvoir de substitution, pour réaliser toutes les opérations et remplir toutes les formalités qui s'imposent, tant à Tortola qu'au Grand-Duché de Luxembourg, suite au transfert du siège social de la Société.

*Huitième résolution:*

L'assemblée générale décide de débiter l'année sociale le premier (1<sup>er</sup>) janvier et de la clôturer le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

*Neuvième résolution:*

Suite à ces décisions, l'assemblée générale décide de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi, sans rupture de la personnalité morale de la société précédemment constituée selon les lois de Tortola, par les propriétaires actuels des parts auxquelles il est fait référence ci-après et par tous ceux qui pourraient le devenir par la suite une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services en matière économique et dans ce cadre, la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société a également pour objet la fourniture de services de comptabilité et de relocalisation à des personnes morales ou physiques ainsi que tous services annexes ou complémentaires.

La société peut également fournir à ses filiales ou sociétés du même groupe, des services juridiques et/ou organiser la fourniture de tels services à ses clients.

La société pourra également fournir des services de conseil en investissement et en matière de financement d'entreprises à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères sous réserve d'obtention des autorisations et agréments requis par la loi, le cas échéant, et/ou organiser la fourniture de tels services à ses clients.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société a encore comme objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier tangible et intangible.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle peut en outre investir dans des fonds à caractère mobilier et immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «GATALLE».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) représenté par CENT MILLE (100.000) parts sociales d'une valeur de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant fixée à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Isabelle LOCKMAN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058711/388.

(160018706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Harinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 182.673.

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

M. ALEXANDRE HARKOUS, employé privé, né le 10 janvier 1967 à Zebdine (Liban), résidant au Flat 41, Cumberland Mansions, Nutford Place, Londres W1H 5ZB (Royaume-Uni),

M. LOUIS-AYMAN HARKOUS, né le 7 septembre 1996 à Levallois Perret (France), résidant au 39, avenue Mozart, 75016 Paris (France),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

MME LAMISS HARKOUS, née le 17 décembre 2008 à Paris (France), résidant au Flat 41, Cumberland Mansions, Nutford Place, Londres W1H 5ZB (Royaume-Uni), dûment représentée par ses représentants légaux, MME CHIRIN KAAKOUCHE HARKOUS, née le 8 mai 1972, à Koweït (Koweït), résidant au Flat 41 Cumberland Mansions, Nutford Place, Londres W1H 5ZB (Royaume-Uni), et M. ALEXANDRE HARKOUS, prénommé,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

M. KEVIN HARKOUS, né le 30 mai 2010 à Paris (France), résidant au Flat 41, Cumberland Mansions, Nutford Place, Londres W1H 5ZB (Royaume-Uni), dûment représentée par ses représentants légaux, MME CHIRIN KAAKOUCHE HARKOUS, prénommée, et M. ALEXANDRE HARKOUS, prénommé,

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles procurations, toutes datées du 5 décembre 2015, resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, sont les associés de la société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HARINVEST S.À R.L.», ayant son siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.673, constituée en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 220 du 24 janvier 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2144 du 19 août 2015 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois cent cinquante-huit mille neuf cent quarante-huit (358.948) parts sociales ordinaires, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe A, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe B, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe C, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe D, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe E, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe F, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe G, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe H, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe I et cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe J, d'une valeur nominale de neuf euros (EUR 9) chacune.

III. Les parties comparantes représentant l'entière du capital social de la Société émis et en circulation, et ayant renoncé à l'exigence de la convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement dûment informés:

1. Réduction capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 49.491), de manière à le réduire de son montant actuel de trois millions sept cent vingt-cinq mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 3.725.442) à trois millions six cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 3.675.951), au moyen du rachat et de l'annulation simultanés des cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe J d'une valeur nominale de neuf euros (EUR 9) chacune, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante-cinq cents (EUR 199,55) sur base du Montant Total Annulé d'un million quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros et quarante-cinq cents (EUR 1.097.325,45) déterminé par le conseil de gérance de la Société dans le procès-verbal du conseil de gérance du 8 décembre 2015 et conformément à l'article 6.6 des statuts de la Société (les «Statuts»);

2. Modification des articles 5 et 6.6. des Statuts, de manière à refléter les résolutions ci-dessus;

3. Divers.

### *Première résolution*

Les associés reconnaissent que le Montant Disponible pour les parts sociales préférentielles de classe J s'élève à un million cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-treize euros et soixante cents (EUR 1.161.393,60), déterminé par les gérants de la Société dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance daté du 8 décembre 2015 et conformément à l'article 6.6. des Statuts.

Les associés approuvent le Montant Total Annulé pour les parts sociales préférentielles de classe J d'un montant d'un million quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros et quarante-cinq cents (EUR 1.097.325,45), déterminé par les gérants de la Société dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance daté du 8 décembre 2015 et conformément à l'article 6.6. des Statuts.

Les associés reconnaissent que les comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2015 montrent que la situation financière de la Société fait apparaître des fonds suffisants dans les comptes de la Société, de sorte que le rachat des cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe J pour le Montant Total Annulé d'un million quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt-cinq euros et quarante-cinq cents (EUR 1.097.325,45) n'aura pas pour effet de réduire les actifs nets de la Société en-dessous du total du capital souscrit de la Société et des réserves de la Société qui ne peuvent être distribuées en vertu des lois luxembourgeoises, et approuvent par conséquent le rachat de toutes ces parts sociales de classe J tel que recommandé par les gérants de la Société dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance daté du 8 décembre 2015, avec effet à la date de l'assemblée générale des associés.

Les associés décident par conséquent de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 49.491), afin de le réduire de son montant actuel de trois millions sept cent vingt-cinq mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 3.725.442) à trois millions six cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 3.675.951), par le rachat et l'annulation simultanés de cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) parts sociales préférentielles de classe J d'une valeur nominale neuf euros (EUR 9) chacune, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante-cinq cents (EUR 199,55) sur base du Montant Total Annulé d'un million quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt-cinq euros et quarante-cinq cents (EUR 1.097.325,45).

### *Deuxième résolution*

En vertu des résolutions précédentes, les associés décident de modifier les articles 5 et 6.6 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions six cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 3.675.951), représenté par trois cent cinquante-huit mille neuf cent quarante-huit (358.948) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze (49.491) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») sous forme nominative d'une valeur nominale de neuf euros (EUR 9) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**5.2.** Les Parts Sociales Préférentielles sont divisées en classes (la/les Classe(s)) comme suit:

- (i) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- (ii) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- (iii) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (iv) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (v) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (vi) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (vii) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- (viii) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- (ix) cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499) Parts Sociales Préférentielles de Classe I.

**5.3.** Toute référence faite aux Parts Sociales Préférentielles ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe de Parts Sociales Préférentielles A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I, dépendant du contexte.

Toute référence faite aux «Parts Sociales» ci-après devra être formulée en tant que référence aux Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Préférentielles.

**5.4.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**5.5.** Toute augmentation du capital social (i) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (ii) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.»

**6.6.** Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation des Parts Sociales Préférentielles, en ce compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales Préférentielles, par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises dans cette/ces Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles. Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, ces rachats et annulations de Parts Sociales Préférentielles devront être réalisés par ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe de Parts Sociales I).

Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette Classe de Parts Sociales Préférentielles donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales Préférentielles, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de la/des Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chacune des Parts Sociales Préférentielles des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

Le Montant Total Annulé devra être un montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires correspondants.

Suite au rachat et à l'annulation des Parts Sociales Préférentielles d'une Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Dans le cadre de cet article, les définitions suivantes s'appliqueront:

Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société réalisés depuis le 5 décembre 2013 (en ce compris les profits reportés réalisés depuis le 5 décembre 2013) dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté (i) des réserves librement distribuables constituées depuis le 5 décembre 2013 et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale, mais diminués par (i) toute perte réalisée depuis le 5 décembre 2013 (en ce compris le cas échéant les pertes reportées réalisées depuis le 5 décembre 2013) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que: $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$ où AA = Montant Disponible NP = profits nets réalisés depuis le 5 décembre 2013 (en ce compris les profits nets reportés réalisés depuis le 5 décembre 2013) P = toute réserve librement distribuable constituée depuis le 5 décembre 2013 CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la Classe des Parts Sociales Préférentielles à annuler L = pertes réalisées depuis le 5 décembre 2013 (en ce compris le cas échéant les pertes reportées réalisées depuis le 5 décembre 2013) LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Préférentielles concernée.
Montant Total Annulé	Signifie, pour chacune des Classes I, H, G, F, E, D, C, B et A, le Montant Disponible pour la Classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente au moment de l'annulation de cette Classe, à moins qu'il ne soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés, de la manière requise pour la modification des Statuts, tenant toutefois compte du fait que le Montant Total Annulé ne devra jamais excéder le Montant Disponible.
Valeur d'Annulation Par Part Sociale	Signifie le montant calculé en divisant le Montant Total Annulé par le nombre des Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe de Parts Sociales Préférentielles faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société en raison des présentes résolutions de l'associé, s'élève approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qui figure en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes respectivement à leur mandataire, qui sont connus du notaire par leur nom, prénom, statut civil et résidence, la partie comparante présente physiquement et le mandataire des autres parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, A. HARKOUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40206. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058733/181.

(160018426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Halma Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.492,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 176.228.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth of January.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

there appeared:

Eiffel Investments Limited, a private company limited by shares, incorporated under the laws of Ireland, with registered office at 2 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland, registered with the Company Register under number 574262, acting as the sole shareholder of the Company (as defined below) (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Halma Overseas S.à r.l., with registered office at L-2328 Luxembourg, 20 rue des Peupliers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.228, was incorporated by a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 20 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1171 on 17 May 2013 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") were amended for the last time pursuant to a deed of Me Jean-Paul MEYERS, notary then residing in Rambrouch, on 16 September 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3268 of 6 November 2014.

2) That the corporate capital of the Company is fixed at twenty-one thousand four hundred and ninety-two United States dollars (USD 21,492.-) represented by twenty-one thousand four hundred and ninety-two (21,492) shares having a par value of one United States dollar (USD 1 each).

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company of which it signs a closing balance sheet.

5) That the Sole Shareholder further declares that the Company does not have any foreign tenure, buildings or had a VAT number, currently has no ownership interest and no other commitment (deposit, bond, performance bond, completion guarantee, lease, supply, or other contract) and is not bound by other conventions, subscriptions or other that may prevent its liquidation. The Sole Shareholder expressly confirms that the shares representing the capital are not mortgaged, split, pledged or in any condition that might obstruct this liquidation; the accounts, including bank accounts are not encumbered, pledged, blocked, committed, limited or mortgaged or in another state or situation does not allow this liquidation.

6) That the appearing party declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date.

7) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

8) That the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore it declares that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown unpaid liabilities that remain unpaid of the dissolved Company and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid.

9) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 8).

10) That the appearing party declares to formally withdraw the appointment of a supervisory auditor to the liquidation.

11) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and, as such, the Company ceases to exist as at the time of the present deed.

12) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments up and including the date of the present deed.

13) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.

14) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2328 Luxembourg, 20 rue des Peupliers.

15) That the Company will be definitely removed and erased without further proceedings from the Luxembourg Trade and Companies Register by the end of these operations.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

a comparu:

Eiffel Investments Limited, une société soumise aux lois d'Irlande, ayant son siège social au 2 Grand Canal square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Irlande, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 574262, agissant en qualité d'associé unique de la Société (telle que définie ci-après) (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Halma Overseas S.à r.l., ayant son siège social à L-2328 Luxembourg, 20 rue des Peupliers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 176.228, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1171 du 17 mai 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 16 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3268 du 6 novembre 2014.

2) Que le capital social de la Société est fixé à vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars US (21.492,- USD), représenté par vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-douze (21.492) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (1 USD).

3) Que la comparante est l'Associé Unique de la Société.

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de clôture.

5) Que l'Associé Unique déclare que la Société n'a pas de participations étrangères, d'immeuble ou eu de numéro TVA, ne détient actuellement aucune participation ni aucun autre engagement (caution, cautionnement, garantie de bonne fin, garantie d'achèvement, bail, contrat de fourniture) et n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa liquidation. L'Associé Unique confirme encore expressément que les titres représentatifs du capital ne sont ni grevés, scindés, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait



faire obstacle à la présente liquidation; les comptes, notamment les comptes bancaires ne sont ni grevés, gagés, bloqués, engagés, limités ou hypothéqués, ni autrement données en garantie ou dans un autre état ou situation ne permettant pas la présente liquidation.

6) Que la comparante prononce explicitement la dissolution de la Société, et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour.

7) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

8) Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre elle déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif actuellement inconnu, et donc non payé, de la Société dissoute et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé.

9) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 8).

10) Que la comparante déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

11) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close et que, par conséquent, la Société cesse d'exister à la date du présent acte.

12) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

13) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.

14) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2328 Luxembourg, 20 rue des Peupliers.

15) Que la Société sera définitivement radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jacques CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation: GAC/2016/594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058730/140.

(160019287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

#### **HLF (Luxembourg) Financial, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 192.643,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.855.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- «3275105 NOVA SCOTIA LIMITED», a company existing under the Canadian law, with registered office at 100 Battery Point, Lunenburg, Nova Scotia, Canada B0J 2C0, registered with the Nova Scotia register of Joint Stock Companies under number 3275105 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 22nd, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the one hundred and thirty nine thousand nine hundred and seventy three (139,973) Ordinary Shares and fifty two thousand six hundred and seventy (52,670) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”), having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each representing the entire share capital of the private limited liability company «HLF (LUXEMBOURG) FINANCIAL» having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg on September 26<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, Number 2963 of November 23<sup>rd</sup>, 2013 and modified by deeds of Maître Paul DECKER, prenamed, on September 27<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, Number 3218 of December 18<sup>th</sup>, 2013, on May 7<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, Number 1867 of July 17, 2014 and on May 21<sup>st</sup>, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, Number 2456 of September 11, 2014;

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.855 (the “Company”);

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions with effect as at December 31, 2015

*First resolution*

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, resolves to create two classes of MRPS and to allocate the MRPS share capital account and the MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles of the Company) as follows:

- USD 25,000.- to the Class A MRPS share capital account of the Company
  - USD 39,575,000.- to the Class A MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles of the Company)
  - USD 27,670.- to the Class B MRPS share capital account of the Company
  - USD 55,313,330.- to the Class B MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles of the Company)
- with 25,000 Class A mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS) and 27,670 Class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS).

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first and second paragraphs of article 5 of the Articles which will be read as follows:

“The corporate capital is set at one hundred and ninety two thousand six hundred and forty-three US dollars (USD 192,643.-) represented by:

(i) one hundred and thirty-nine thousand nine hundred and seventy-three (139,973) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders;

(ii) twenty-five thousand (25,000) Class A mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles.

The holder(s) of Class A MRPS are hereinafter individually referred to as a Class A MRPS Shareholder and collectively as the Class A MRPS Shareholders; and

(iii) twenty-seven thousand six hundred and seventy (27,670) Class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles.

The holder(s) of Class B MRPS are hereinafter individually referred to as a Class B MRPS Shareholder and collectively as the Class B MRPS Shareholders.

The Class A MRPS and the Class B MRPS are hereinafter collectively referred to as the MRPS; the ordinary shares and the MRPS as the Shares. The Class A MRPS Shareholder(s) and the Class B MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the MRPS 4 Shareholder(s); the Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) as the Shareholder(s).”.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 5 of the Articles which will be read as follows:

“The Company shall maintain a Class A share premium reserve account for the Class A MRPS (the Class A MRPS Share Premium Reserve Account) in US dollars, and there shall be recorded to such account, the amounts or values of any premium paid up in relation to the Class A MRPS. Amounts so recorded to the Class A MRPS Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Class A MRPS Shareholders. The Company shall maintain a Class B share premium reserve account for the Class B MRPS (the Class B MRPS Share Premium Reserve Account) in US dollars, and there shall be recorded to such account, the amounts or values of any premium paid up in relation to the Class B MRPS. Amounts so recorded to the Class B MRPS Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Class B MRPS Shareholders.”.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of Ordinary Shares and MRPS of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration in the register of Ordinary Shares and MRPS of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the Articles which will be read as follows:

“ **Art. 7. Consideration payable to MRPS Shareholder(s) on redemption or acquisition.** The MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of its(their) MRPS by the Company under article 6, shall be entitled to receive an amount (either in cash and/or in kind) equal to the sum of (the Redemption Price): (i) the Class A/Class B MRPS Investment Amount pro rata to the Class A/Class B MRPS being redeemed or acquired; and (ii) the Class A/Class B MRPS Coupon Entitlement pro rata to the Class A/Class B MRPS being redeemed or acquired including, for the avoidance of doubt, any Class A/Class B Preferred Dividend as defined in article 16 accrued but not yet declared on the redeemed Class A/Class B MRPS at the time of redemption or acquisition; and (iii) the balance of the Class A/Class B MRPS Profit Account pro rata to the Class A/Class B MRPS being redeemed or acquired, whereby the balance of the Class A/Class B MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is a MRPS Period End Date.”

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles which will be read as follows:

“ **Art. 12. Shareholders general meetings.** Each Shareholder may participate to the general meetings, independently of the number of Shares he is holding.

Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to the number of Ordinary Shares he is holding or representing.

Where the Company has one sole Shareholder, the MRPS will entitle to voting rights for the following restricted matters only:

- the issue of new MRPS or other securities carrying preferential rights
- the conversion of the MRPS into Ordinary Shares
- any amendment to the preferred rights attached to the MRPS
- the share capital decrease
- the change of the corporate object
- the dissolution of the Company before its term
- the transformation of the Company into a company of another legal form
- the change of the nationality of the Company.

Where the Company has more than one Shareholder, each MRPS is entitled to an identical voting right together with the Ordinary Shares and each MRPS Shareholder has voting rights commensurate to the number of MRPS he is holding or representing.”

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles which will be read as follows:

“ **14.1. General.** The Company shall maintain (i) a legal reserve account (the Legal Reserve Account); (ii) a Class A MRPS profit account (the Class A MRPS Profit Account); (iii) a Class B MRPS profit account (the Class B MRPS Profit Account); and (iv) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a Class A/Class B MRPS Profit Account), all to be kept in US dollars (USD).”

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to delete article 14.2. of the Articles and to proceed to the relevant renumbering.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the new article 14.2. of the Articles which will be read as follows:

“ **Art. 14.2. Allocation of the earnings before interest.** The Shareholders determine the allocation of the earnings before interest, taxes, depreciation and amortization (EBITDA) shown in the annual accounts of the Company, to the accounts referred to in article 14.1. in the following order.

With respect to any financial year, the Class A/Class B MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the Class A/Class B MRPS Profit Account due to insufficient earnings before interest in any previous financial year shall be allocated to the Class A/Class B MRPS Profit Account.

With respect to any financial year, an amount equal to the Class A/Class B MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the Class A/Class B MRPS Profit Account.

An amount corresponding to five percent (5%) of the profit distributable by Law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to ten percent (10%) of the issued corporate capital of the Company.

The balance of the profit shall be allocated to the General Profit Account.”.

*Tenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 15.2. of the Articles which will be read as follows:

“ **15.2.** Any assets remaining after payment of all of the Company’s debts shall be applied as follows: (i) first, to the Class A/Class B MRPS Shareholder(s), the Class A/Class B MRPS Investment Amount, any accrued but unpaid Class A/Class B MRPS Coupon Entitlement and the balance of the Class A/Class B MRPS Profit Account, whereby the balance of the Class A/Class B MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 15.1. is a MRPS Period End Date; (ii) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares; (iii) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (i) to (ii).”.

*Eleventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the following definitions of article 16 of the Articles which will be read as follows:

1) To change the definition of Commencement Date as follows:

“Commencement Date means September 27, 2013 concerning the Class A MRPS and May 21, 2014 concerning the Class B MRPS.”;

2) MRPS Coupon Entitlement to be replaced by the following definitions:

“Class A MRPS Coupon Entitlement means the right conferred to the Class A MRPS Shareholders, as a class, to receive out of the earnings before interest, taxes, depreciation and amortization (EBITDA) a preferential and cumulative dividend of 5.8989% per year over the nominal value of the Class A MRPS and the share premium attached to the Class A MRPS which shall accrue daily and be calculated on the basis of a 365 days a year (the Class A Preferred Dividend).

Class B MRPS Coupon Entitlement means the right conferred to the Class B MRPS Shareholders, as a class, to receive out of the earnings before interest, taxes, depreciation and amortization (EBITDA) a preferential and cumulative dividend of 6.1512% per year over the nominal value of the Class B MRPS and the share premium attached to the Class B MRPS which shall accrue daily and be calculated on the basis of a 365 days a year (the Class B Preferred Dividend).”;

3) MRPS Investment Amount to be replaced by the following definitions:

“Class A MRPS Investment Amount means the sum of: (i) the nominal value of each Class A MRPS multiplied by the number of Class A MRPS on issue; and (ii) the balance of the Class A MRPS Share Premium Reserve Account.

Class B MRPS Investment Amount means the sum of: (i) the nominal value of each Class B MRPS multiplied by the number of Class B MRPS on issue; and (ii) the balance of the Class B MRPS Share Premium Reserve Account.”;

4) MRPS Profit Account to be replaced by the following definitions:

“Class A MRPS Profit Account has the meaning given to it in article 14.1..

Class B MRPS Profit Account has the meaning given to it in article 14.1..”;

5) MRPS Share Premium Reserve Account to be replaced by the following definitions:

“Class A MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5..

Class B MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5..”;

6) To change the definition of Profit Accounts as follows:

“Profit Accounts means the Class A MRPS Profit Account, the Class B MRPS Profit Account and the General Profit Account.”;

7) To delete the definition of the notion of Applicable Margin;

8) To introduce the following new definitions:

“Class A MRPS has the meaning given in article 5.”.

“Class B MRPS has the meaning given in article 5.”.

“Class A MRPS Shareholder(s) has the meaning given in article 5..”.

“Class B MRPS Shareholder(s) has the meaning given in article 5..”.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,360.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- «3275105 NOVA SCOTIA LIMITED», une société de droit canadien, ayant son siège social au 100 Battery Point, Lunenburg, Nouvelle-Écosse, Canada B0J 2C0, immatriculée auprès du registre des sociétés par actions de Nouvelle-Écosse sous le numéro 3275105 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associée Unique détient toutes les cent trente-neuf mille neuf cent soixante-treize (139.973) Parts Sociales Ordinaires et les cinquante-deux mille six cent soixante-dix (52.670) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «PSPOR»), ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «HLF (LUXEMBOURG) FINANCIAL» ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul DECKER, alors notaire résident à Luxembourg en date du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 2963 du 23 novembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés par actes de Maître Paul DECKER, prénommé, en date du 27 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 3218 du 18 décembre 2013, du 7 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 1867 du 17 juillet 2014 et du 21 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association de Luxembourg, numéro 2456 du 11 septembre 2014;

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.855 (la «Société»);

II. Que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes avec effet au 31 décembre 2015:

*Première résolution*

L'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, décide de créer deux catégories de PSPOR et de répartir le compte de capital social lié aux PSPOR et le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR (tel que défini dans les Statuts de la Société) comme suit:

- USD 25.000,- au compte de capital social lié aux PSPOR de catégorie A de la Société;
- USD 39.575.000,- au Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de catégorie A (tel que défini dans les Statuts de la Société);
- USD 27.670,- au compte de capital social lié aux PSPOR de catégorie B de la Société;
- USD 55.313.330,- au Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de catégorie B (tel que défini dans les Statuts de la Société)

avec 25.000 parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie A (les PSPOR de catégorie A) et 27.670 parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie B (les PSPOR de catégorie B).

*Seconde résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associée Unique décide de modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-douze mille six cent quarante-trois US dollars (USD 192.643,-) divisé en:

(i) cent trente-neuf mille neuf cent soixante-treize (139.973) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le ou les détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignés individuellement comme un Associé Ordinaire et ensemble comme les Associés Ordinaires;

(ii) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie A (les PSPOR de catégorie A) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, qui sont rachetables conformément à ces Statuts. Le(s) détenteur(s) des PSPOR de catégorie A sont ci-après désignés individuellement comme un Associé PSPOR de catégorie A et ensemble comme les Associés PSPOR de catégorie A; et

(iii) vingt-sept mille six cent soixante-dix (27.670) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie B (les PSPOR de catégorie B) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, qui sont rachetables conformément à ces Statuts. Le(s) détenteur(s) des PSPOR de catégorie B sont ci-après désignés individuellement comme un Associé PSPOR de catégorie B et ensemble comme les Associés PSPOR de catégorie B.

Les PSPOR de catégorie A et les PSPOR de catégorie B sont ci-après désignées ensemble comme les PSPOR; les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR comme les Parts Sociales. L'(es) Associé(s) PSPOR de catégorie A et l'(es) Associé(s) PSPOR de catégorie B sont ci-après désignés ensemble comme l'(es) Associé(s) PSPOR; l'(es) Associé(s) Ordinaire(s) et l'(es) Associé(s) PSPOR sont ci-après désignés ensemble comme l'(es) Associé(s).”.

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“La Société devra maintenir un compte de réserve de prime d'émission de catégorie A lié aux PSPOR de catégorie A (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de catégorie A) en dollars US et il y sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée en relation avec les PSPOR de catégorie A. Les montants ainsi enregistrés sur ce Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de catégorie A constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le seul bénéfice des Associés PSPOR de catégorie A. La Société devra maintenir un compte de réserve de prime d'émission de catégorie B lié aux PSPOR de catégorie B (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de catégorie B) en dollars US et il y sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée en relation avec les PSPOR de catégorie B. Les montants ainsi enregistrés sur ce Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de catégorie B constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le seul bénéfice des Associés PSPOR de catégorie B.”.

#### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier le registre des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner tout pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des Parts Sociales Ordinaires et PSPOR de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 7 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 7. Contrepartie due à l'(aux) Associé(s) PSPOR lors du rachat ou de l'acquisition.** L'(les) Associé(s) PSPOR recevra (ont), en contrepartie d'un rachat ou d'une acquisition de ses(leurs) PSPOR par la Société en vertu de l'article 6, un montant (en numéraire ou en nature) équivalant à la somme (le Prix de Rachat): (i) du Montant d'Investissement PSPOR de catégorie A/catégorie B proportionnellement aux PSPOR de catégorie A/catégorie B rachetées ou acquises, et (ii) du Droit au Coupon PSPOR catégorie A/catégorie B proportionnellement aux PSPOR de catégorie A/catégorie B rachetées ou acquises, en ce compris, en tout état de cause, tout Dividende de catégorie A/catégorie B tel que défini à l'article 16 courus mais non déclarés portant sur les PSPOR de catégorie A/catégorie B rachetés à la date du rachat ou de l'acquisition, et (iii) du solde du Compte de Profits PSPOR de catégorie A/catégorie B proportionnellement aux PSPOR de catégorie A/catégorie B rachetées ou acquises, lorsque le solde du Compte de Profits PSPOR de catégorie A/catégorie B est déterminé en assumant que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de l'(des) Associé(s) décidant du rachat est un Jour de Fin de Période PSPOR.”.

#### *Sixième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 12. Assemblées générales des Associés.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à un droit de vote identique et chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il détient ou représente.

En cas d'Associé unique, les PSPOR ne donnent droit de vote que dans les cas limités suivants:

- l'émission de nouvelles PSPOR ou autres titres jouissant de droits privilégiés
- la conversion des PSPOR en actions ordinaires
- toute modification aux droits préférentiels dont les PSPORs bénéficient
- la réduction du capital social
- la dissolution anticipée
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique
- le changement de la nationalité de la Société.

En cas de pluralité d'Associés, chaque PSPOR donne droit à un droit de vote identique à celui des Parts Sociales Ordinaires et chaque Associé PSPOR a un nombre de voix égal au nombre de PSPOR qu'il détient ou représente.”.

#### *Septième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 14.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **14.1. Généralités.** La Société aura (i) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale); (ii) un compte de profits PSPOR de catégorie A (le Compte de Profits PSPOR de catégorie A); (iii) un compte de profits PSPOR de catégorie B (le Compte de Profits PSPOR de catégorie B); et (iv) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un compte de Profits PSPOR de catégorie A/catégorie B), tous libellés en dollars US (USD).”.

#### *Huitième résolution*

L'Associée Unique décide de supprimer l'article 14.2. des Statuts et de procéder à la renumérotation correspondante.

#### *Neuvième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 14.2. nouveau des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 14.2. Affectation du résultat net avant déduction des intérêts.** Les Associés décident de l'affectation de l'excédent brut d'exploitation avant soustraction des intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (EBITDA) figurant dans les comptes annuels de la Société sur les comptes mentionnés à l'article 14.1. dans l'ordre suivant.

Lors de chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR de catégorie A/catégorie B qui n'aura pas entièrement été affecté au Compte de Profits PSPOR de catégorie A/catégorie B en raison d'un excédent brut d'exploitation avant soustraction des intérêts insuffisant lors d'un exercice social précédant sera affecté au Compte de Profits PSPOR de catégorie A/catégorie B.

Lors de chaque exercice social, un montant correspondant au Droit au Coupon PSPOR de catégorie A/catégorie B pour ledit exercice social sera affecté au Compte de Profits PSPOR de catégorie A/catégorie B.

Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) des bénéfices distribuables selon la Loi sera affecté au Compte de Réserve Légale jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale corresponde à dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Le solde des bénéfices sera affecté au Compte Général de Profits.”.

#### *Dixième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 15.2. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **15.2.** Tous les actifs restant après le paiement de toutes les dettes de la Société seront affectés de la manière suivante: (i) premièrement, à l' ou aux Associé(s) PSPOR de catégorie A/catégorie B, le Montant d'Investissement PSPOR de catégorie A/catégorie B et le solde du Compte de Profits PSPOR de catégorie A/catégorie B, le solde du Compte de Profits PSPOR de catégorie A/catégorie B étant calculé en assumant que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution des Associés prévue à l'article 15.1. est une Date de Fin de Période PSPOR; (ii) deuxièmement, à l'ou aux Associé(s) Ordinaire(s), la partie libérée des Parts Sociales Ordinaires; (iii) troisièmement, à l' ou aux Associé(s) Ordinaire(s), le solde restant après affectations conformément aux paragraphes (i) et (ii).

#### *Onzième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier les définitions suivantes de l'article 16 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

1) De modifier la définition de Date de Début aux fins de lui donner la teneur suivante:

“Date de Début signifie le 27 septembre 2013 en ce qui concerne les PSPOR de catégorie A et le 21 mai 2014 en ce qui concerne les PSPOR de catégorie B.”;

2) Droit au Coupon PSPOR à remplacer par les définitions suivantes:

“Droit au Coupon PSPOR de catégorie A signifie le droit conféré aux Associés PSPOR de catégorie A en tant que classe de recevoir, hors de l'excédent brut d'exploitation, avant soustraction des intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (EBITDA) un dividende préférentiel et cumulatif de 5,8989% par an sur la valeur nominale des PSPOR de catégorie A et la prime d'émission y attachée qui portera intérêt quotidiennement et qui sera calculé sur une base de 365 jours par an (le Dividende Préférentiel de catégorie A).

Droit au Coupon PSPOR de catégorie B signifie le droit conféré aux Associés PSPOR de catégorie B en tant que classe de recevoir, hors de l'excédent brut d'exploitation, avant soustraction des intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (EBITDA) un dividende préférentiel et cumulatif de 6,1512% par an sur la valeur nominale des PSPOR de catégorie B et la prime d'émission y attachée qui portera intérêt quotidiennement et qui sera calculé sur une base de 365 jours par an (le Dividende Préférentiel de catégorie B).”;

3) Montant d'Investissement PSPOR à remplacer par les définitions suivantes:

“Montant d'Investissement PSPOR de catégorie A signifie la somme de: (i) la valeur nominale de chaque PSPOR de catégorie A multipliée par le nombre de PSPOR de catégorie A en circulation; et (ii) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Catégorie A.

Montant d'Investissement PSPOR de catégorie B signifie la somme de: (i) la valeur nominale de chaque PSPOR de catégorie B multipliée par le nombre de PSPOR de catégorie B en circulation; et (ii) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Catégorie B.”;

4) Compte de Profit PSPOR à remplacer par les définitions suivantes:

“Compte de Profit PSPOR de catégorie A a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1..

Compte de Profit PSPOR de catégorie B a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1..”;

5) Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR à remplacer par les définitions suivantes:

“Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de catégorie A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5..

Compte de Réserve de Prime d'Emission de catégorie B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5..”;

6) De modifier la définition de Compte de Profits aux fins de lui donner la teneur suivante:

“Compte de Profits signifie le Compte de Profits PSPOR de catégorie A, le Compte de Profits PSPOR de catégorie B et le Compte Général de Profits.”;

7) De supprimer la définition de la notion de Marge Applicable;

8) D'introduire les nouvelles définitions suivantes:

“PSPOR de catégorie A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5..”.

PSPOR de catégorie B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5..”.

Associé PSPOR de catégorie A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5..”.

Associé PSPOR de catégorie B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5..”.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.360,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. Wauthier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058743/374.

(160018733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

#### **Horizont Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.142.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "HORIZONT IMMOBILIEN S.A.", a société anonyme having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on November 18<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 396 on February 23<sup>rd</sup>, 2006. These articles of association have not yet been amended since.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Liridon ELSHANI, private employee, with same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:



1. Amendment of article 5 of the articles of association, following the entry into force of the law of July 28<sup>th</sup>, 2014 concerning the immobilization of bearer shares and units;

2. Amendment of articles 6 and 9 of the articles of association concerning the possibility of having one director in case of a single shareholder; articles 6 and 9 of the articles of association shall therefore read as follows:

“ **Art. 6.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.”

“ **Art. 9.** If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.”; and

### 3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of thirty-one (31) shares in circulation thirty-one (31) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

Following the entry into force of the law of July 28<sup>th</sup>, 2014 concerning the immobilization of bearer shares and units, the general meeting decides to generally completely restate article 5 of the articles of association so that it shall from now on have the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within fifteen (15) business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within eight (8) calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A

notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.”

#### *Second resolution*

The general meeting decides to amend articles 6 and 9 of the articles of association concerning the possibility of having one director in case of a single shareholder.

Therefore articles 6 and 9 of the articles of association shall from now on have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their re-election is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.”

“ **Art. 9.** If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.”

There being no further business the meeting was closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “HORIZONT IMMOBILIEN S.A.”, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 23 février 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 portant sur l'immobilisation des actions et parts au porteur;

2. Modification des articles 6 et 9 des statuts de la Société concernant la possibilité d'un administrateur unique en cas d'actionnaire unique; en conséquence les articles 6 et 9 des statuts de la Société se liront comme suit:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six (6) années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.»

« **Art. 9.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.»; et

### 3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant trente et une (31) actions sur un total de trente et une (31) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 portant sur l'immobilisation des actions et parts au porteur, l'assemblée générale décide d'une façon générale de modifier entièrement l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de quinze (15) jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans huit (8) jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire,

s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 9 des statuts de la Société concernant la possibilité d'un administrateur unique en cas d'actionnaire unique.

En conséquence les articles 6 et 9 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six (6) années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.»

« **Art. 9.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1556. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058747/229.

(160019275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**H2P4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.684.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.258.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eight of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO, born in Turin, Italy, on 28 July 1962 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium;

2.- Mrs. Caroline DEFAUW, born in Gand, Belgium, on 10 June 1964 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, hereby represented by Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO, prenamed, by virtue of a proxy given in Brussels on 25<sup>th</sup> of October 2015.

Said proxy, after being signed “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

- That "H2P4 S. à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B 182.258, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22<sup>nd</sup> of November 2013 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 102 dated on 11<sup>th</sup> of January 2014. The Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 27<sup>th</sup>, 2014 and published in the Memorial C, number 866 dated April 4<sup>th</sup>, 2014 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 29<sup>th</sup>, 2015 and published in the Memorial C, number 1975 dated August 5<sup>th</sup>, 2015.

- That the share capital of the Company amounts to two million six hundred eighty-four thousand five hundred Euros (EUR 2,684,500.-), represented by two million six hundred eighty-four thousand five hundred (2,684,500) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each;

- That the appearing parties are the Shareholders of the Company;

- That the appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the registered office of the Company to L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon;
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were taken.

#### *First resolution*

The Shareholders decide to transfer the registered office of the Company from L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch to L-1150 Luxembourg, 291 route d'Arlon.

#### *Second resolution*

The Shareholders decide to subsequently amend the paragraph 1 of article 2 of the he Articles of Incorporation of the Company as follows:

#### **“ 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, né à Turin, Italie, le 28 juillet 1962 ayant son adresse au 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium;

2.- Madame Caroline DEFAUW, née à Gand, Belgique, le 10 juin 1964 ayant son adresse au 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgique, ici représentée par Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Bruxelles le 25 octobre 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «H2P4 S. à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182.128, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 102 du 11 janvier 2014. Les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2014 et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 866 du 4 avril 2014 et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 mai 2015 et publiés au Mémorial C sous le numéro 1975 du 05 août 2015.

- Que le capital social de la Société s'élève à deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 2.684.500,-), représenté par deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (2.684.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- Que les comparants sont les associés actuels de la Société.

- Que les comparants déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société vers L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

#### *Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch à L-1150 Luxembourg, 291 route d'Arlon;

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident en conséquence de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

#### **« 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Pozzi Rocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25115. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058755/109.

(160019034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.859.646,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 187.971.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1. IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187970 and having a share capital of five hundred sixteen thousand British Pound Sterling (GBP 516,000) (IVH1),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. IVC Manco Limited, a private limited partnership, incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9123139 (IVC Manco and together with IVH1, the Shareholders),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

After signature ne varietur by the authorized representative of the Shareholders and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all issued and outstanding shares of IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187971 and having a share capital of one million eight hundred forty-nine thousand six hundred forty-six British Pound Sterling (GBP 1,849,646) (the Company).

II. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on June 20, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2206 dated August 20, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of the undersigned notary, on April 22, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1855 dated July 24, 2015.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand British Pound Sterling (GBP 10,000) so as to raise it from its current amount of one million eight hundred forty-nine thousand six hundred forty-six British Pound Sterling (GBP 1,849,646) to one million eight hundred fifty-nine thousand six hundred forty-six British Pound Sterling (GBP 1,859,646), by way of issuance of ten thousand (10,000) B shares, with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each, having the same rights, obligations and characteristics as the existing B shares in the share capital of the Company.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription for and the full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, IVC Manco, represented as mentioned above, declares to subscribe for ten thousand (10,000) B shares, all in registered form and having a par value of one British Pound Sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of ten thousand British Pound Sterling (GBP 10,000), it being understood that said contribution is entirely allocated to the share capital account of the Company related to the B shares.

The aggregate amount of ten thousand British Pound Sterling (GBP 10,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

As a result, the share capital of the Company is composed as follows:

Shareholder	Number of shares
IVH 1 .....	516,000 A shares
IVC Manco .....	959,670 B shares
	<u>383,976 D shares</u>
Total .....	1,859,646 shares

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

#### **Art. 5. "Capital.**

5.1. The share capital is set at one million eight hundred fifty-nine thousand six hundred forty-six British Pound Sterling (GBP 1,859,646), represented by:

- five hundred sixteen thousand (516,000) A shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each;
- nine hundred fifty-nine thousand six hundred seventy (959,670) B shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each; and
- three hundred eighty-three thousand nine hundred seventy-six (383,976) D shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes and to do any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le premier jour de décembre.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187970 et disposant d'un capital social de cinq cent seize mille livres sterling (GBP 516.000) (IVH1),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. IVC Manco Limited, un private limited partnership constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9123139 (IVC Manco et avec IVH1, les Associés),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire autorisé des Associés et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales émises et en circulation de IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social



est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187971 et disposant d'un capital social d'un million huit cent quarante-neuf mille six cent quarante-six livres sterling (GBP 1.849.646) (la Société).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2206 le 20 août 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement du notaire instrumentant, le 22 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1855 du 24 juillet 2015.

III. Que les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent quarante-neuf mille six cent quarante-six livres sterling (GBP 1.849.646) à un million huit cent cinquante-neuf mille six cent quarante-six livres sterling (GBP 1.859.646), par voie d'émission de dix mille (10.000) parts sociales B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales B existantes dans le capital social de la Société.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accepter et enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscriptions - libération*

Sur ces faits,

IVC Manco, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000) parts sociales B, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et, les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000), étant entendu que ledit apport est entièrement affecté au compte de capital social de la Société relié aux parts sociales B.

Le montant total de dix mille livres sterling (GBP 10.000) est à la disposition de la Société et preuve en a été fournie au notaire instrumentant.

En conséquence, le capital social de la Société est composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
IVH 1 .....	516.000 parts sociales A
IVC Manco .....	959.670 parts sociales B
	<u>959.670 parts sociales B</u>
Total .....	1.859.646 parts sociales

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 5. "Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante-neuf mille six cent quarante-six livres sterling (GBP 1.859.646), représenté par:

- cinq cent seize mille (516.000) parts sociales A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

- neuf cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix (949.670) parts sociales B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune; et

- trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-seize (383.976) parts sociales D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus et accomplir toutes les formalités connexes.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39039. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058800/174.

(160018994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---

**JS PATENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 203.395.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille seize, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. Monsieur Denis STAEBLER, entrepreneur, né le 8 septembre 1961 à Thionville (France), demeurant à F-57970 Yutz (France), 103, avenue des Nations, et

2. Monsieur Geoffrey JUG, entrepreneur, né le 17 mai 1977 à Villerupt (France), demeurant à F-54490 Murville (France), 2, rue Nationale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «JS PATENT S.à r.l.», (ci-après la «Société»).

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types d'actifs mobiliers ou immobiliers, de tous titres dont ceux relatifs à la propriété intellectuelle et industrielle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente euros (EUR 130,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des parts sociales résulte de l'acte de constitution ou des actes de cessions de parts régulièrement consenties, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établis par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et le cas échéant les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Denis STAEBLER, préqualifié .....	50 parts
Monsieur Geoffrey JUG, préqualifié .....	50 parts
TOTAL: .....	100 parts

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme treize mille euros (13.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à mille cent euros (EUR 1.100,-).

### *Résolutions prises par les associés en assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux:

- Monsieur Denis STAEBLER, entrepreneur, né le 8 septembre 1961 à Thionville (France), demeurant à F-57970 Yutz (France), 103, avenue des Nations, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

- Monsieur Geoffrey JUG, entrepreneur, né le 17 mai 1977 à Villerupt (France), demeurant à F-54490 Murville (France), 2, rue Nationale, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances, y compris toutes les opérations bancaires, par la signature d'un des deux gérants.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1475 Luxembourg 1, rue du Saint-Esprit,

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Denis STAEBLER, Geoffrey JUG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 janvier 2016. Relation GAC/2016/652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016058808/125.

(160018682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

### **Friedrich Ebert 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.140.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of "Friedrich Ebert 2 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg) under number B 160.140, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, on April 5, 2011, published in the Luxembourg Memorial C number 1558 on July 13, 2011, and whose Articles of Incorporation have never been modified since.

There appeared:

EPISO Berlin S.à.r.l., a “Société à responsabilité limitée” with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154.214 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 27, 2015.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of EPISO Berlin S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, as liquidator (the “Liquidator”);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint EPISO Berlin S.à r.l., with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154.214, as liquidator (The “Liquidator”).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the sole partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, The Sole Shareholder was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente novembre

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'«Assemblée») de la société à responsabilité limitée "Friedrich Ebert 2 S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro 60.140, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C N° 1558 du 13 juillet 2011, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

A comparu:

EPISO Berlin S.à r.l., «Société à responsabilité limitée», avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.214 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 novembre 2015.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de EPISO Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé unique décide de nommer EPISO Berlin S.à r.l., avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.214, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

#### *Troisième résolution*

L'Associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale de l'actionnaire unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 décembre 2015. 2LAC/2015/27926. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058693/128.

(160018903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Voolverine, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.247.

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de Décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu:

Eric Reynaud, né à La Tronche, France, le 29 juin 1963 et résidant au 4, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg, dûment représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de «VOOLVERINE», une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial, existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151247, (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 613 en date du 23 mars 2010.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Actionnaire Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Actionnaire Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de nommer M. Eric Reynaud, né le 29 juin 1963 à la Tronche, France, et résidant professionnellement au 4, rue François Baclesse L-1208, Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir l'autorisation de l'Actionnaire Unique dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs avec une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable de l'Actionnaire Unique.

Le Liquidateur pourra, après avoir payé les dettes ou consigné les sommes nécessaires au paiement des dettes de la Société, distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42357. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057802/50.

(160017336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**RSi Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.059.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mil seize, le treize janvier.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RSi Consulting S.A., avec siège à L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.059, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1461 du 29 juillet 2009 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur René SCHLEISS, administrateur de société, demeurant professionnellement à Wilwerdange,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob BIVER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. Les actions représentant le capital de la société sont détenues par Monsieur René SCHLEISS, administrateur de société, demeurant Rua Abadessa Gertrudes do Prado, 155/901 Vila Paris, CEP 30.380/790 Belo Horizonte, Brésil;

2. L'actionnaire a décidé de dissoudre et liquider la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2015;

3. Pour autant que de besoin la société anonyme JNC-FIACFISCA, avec siège à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.512, prend la qualité de liquidateur;

4. L'actionnaire déclare reprendre par la présente tous les actifs de la Société et prendre en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

5. L'actionnaire déclare en outre que la société ne possède ni immeuble, ni part d'immeuble et ne détient pas de participation dans d'autres sociétés;

6. La Société est partant dissoute et liquidée et la liquidation est clôturée;

7. L'actionnaire donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

8. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans à B-4750 Nidrum, zum Steg, 16.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Baraton, B. Biver, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1138. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME

Capellen, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059091/49.

(160019030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---